**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Pour publication immédiate – 20 juillet 2023

**Contact :**

Stephanie Brackin, coordinatrice de la communication

Agence des ressources naturelles

802-261-0606, [stephanie.brackin@vermont.gov](mailto:stephanie.brackin@vermont.gov)

**Soyez prudent lors de vos loisirs, envisagez de faire du bénévolat**

*Montpelier, Vt.* – Alors que de nombreux habitants du Vermont travaillent d’arrache-pied pour remettre en état leur environnement après les inondations, d’autres espèrent sortir à nouveau pour accéder à leurs sentiers, parcs et points d’accès récréatifs préférés. L’Agence des ressources naturelles (ANR) et les autorités de tout l’État demandent au public de faire preuve de prudence et de bon sens s’ils prévoient de s’adonner à des activités de plein air ce week-end.

N’oubliez pas que les activités de plein air, en particulier si elles se déroulent sur les cours d’eau du Vermont ou à leur proximité, ne se déroulent pas comme d’habitude.

**Éviter les espaces inondés et les eaux troubles.** Il est dangereux de patauger, de nager, de pêcher ou de faire du bateau dans les rivières et les ruisseaux du Vermont tant que les débits ne sont pas revenus à la normale, même dans les zones où il n’y a pas d’affichage indiquant d’éviter tout contact. Les cours d’eau nationaux et les eaux de crue résiduelles peuvent contenir des agents pathogènes provenant de rejets d’eaux usées partiellement traitées ou non traitées provenant de systèmes d’assainissement publics et privés. Ces agents pathogènes sont susceptibles de provoquer des maladies. Les eaux troubles peuvent également contenir des débris d’inondation qui constituent un danger pour les pêcheurs, les plaisanciers et les nageurs.

**À savoir avant de vous aventurer sur les sites de loisirs.**

* Vérifiez l’état des routes et les fermetures en contactant [Vermont 511](https://newengland511.org/region/Vermont).
* Consultez les prévisions météorologiques auprès de [NWS Burlington](https://www.weather.gov/btv/) et de [NWS Albany](https://www.weather.gov/aly/).
* Vérifiez l’état des sentiers, des parcs et de l’eau :
  + [Trail Finder](https://www.trailfinder.info/) : sentiers de randonnée et sentiers polyvalents
  + [VMBA’s Trail Conditions](https://vmba.org/trailsinvt/): pistes de VTT
  + [GMC Trail Conditions](https://www.greenmountainclub.org/hiking/trail-updates/): alertes du système Long Trail
  + [Vermont State Parks :](https://vtstateparks.com/) liste des fermetures actuelles des parcs et de sites de l’État
  + [State Park Swimming](https://anrweb.vt.gov/FPR/SwimWater/PublicReport.aspx): fermetures des plages et interdictions de baignade dans les parcs d’État
  + [Cyanobacteria Tracker Map](https://www.healthvermont.gov/tracking/cyanobacteria-tracker): conditions de baignade signalées
  + [Fish and Wildlife Access](https://vtfishandwildlife.com/fish/boating-in-vermont/fishing-access-areas/closed-access-areas-and-improvement-projects): fermetures de zones d’accès

**Faites preuve de prudence.** Le personnel de l’ANR vérifie les points d’accès aux activités récréatives et affiche les fermetures ou les avertissements le cas échéant. Les berges peuvent encore être saturées d’eau et instables. Les sentiers peuvent être boueux ou bloqués par des arbres abattus. Les routes et les aires de stationnement peuvent être endommagées par les eaux de crue.

Si vous constatez des conditions dangereuses sur un site de loisirs, évitez la zone et ne tentez pas de remédier vous-même à la situation.

**Envisagez de faire du bénévolat.** Si les conditions ne permettent pas de faire de la randonnée, du cyclisme ou d’autres activités récréatives, envisagez de faire du bénévolat. Visitez le site [Vermont.gov/Volunteer](https://www.vermont.gov/volunteer) pour vous inscrire et vous mettre en contact avec les personnes qui en ont le plus besoin. Vous pouvez également participer à des actions de bénévolat dans votre région.

Pour plus d’informations sur les ressources de remise en état après inondation et auprès de l’Agence des ressources naturelles, du Département de la protection de l’environnement, du Département de la pêche et de la faune ou du Département des forêts, des parcs et des loisirs, consultez le site <https://ANR.Vermont.gov/Flood>.

###

**Avis de non-discrimination :**

L’Agence des ressources naturelles du Vermont (ANR) gère ses programmes, services et activités sans discrimination fondée sur la race, la religion, la croyance, la couleur, l’origine nationale (y compris en cas de maîtrise limitée de l’anglais), l’ascendance, le lieu de naissance, le handicap, l’âge, l’état civil, le sexe, l’orientation sexuelle, l’identité de genre ou l’allaitement (mère et enfant).

**Avis relatif à l’accès linguistique :**

QUESTIONS OU RÉCLAMATIONS/FREE LANGUAGE SERVICES ǀ SERVICES LINGUISTIQUES GRATUITS | भाषासम्बन्धी नि:शुल्क सेवाहरू ǀ SERVICIOS GRATUITOS DE IDIOMAS ǀ 免費語言服務 | BESPLATNE JEZIČKE USLUGE ǀ БЕСПЛАТНЫЕ УСЛУГИ ПЕРЕВОДА | DỊCH VỤ NGÔN NGỮ MIỄN PHÍ ǀ 無料通訳サービス ǀ ነጻ የቋንቋ አገልግሎቶች | HUDUMA ZA MSAADA WA LUGHA BILA MALIPO | BESPLATNE JEZIČKE USLUGE | အခမဲ့ ဘာသာစကား ဝန်ဆောင်မှုများ | ADEEGYO LUUQADA AH OO BILAASH AH ǀ خدمات لغة مجانية: [*anr.civilrights@vermont.gov*](mailto:anr.civilrights@vermont.gov) *ou 802-636-7827.*